

HAUTE ECOLE LEONARD DE VINCI

PROJET PÉDAGOGIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- Année académique 2011 – 2012 -

Version finalisée le 27 juin 2011 conformément aux dispositions légales en vigueur à cette date.

1. Description des moyens mis en œuvre par la Haute Ecole pour intégrer les objectifs généraux et les missions de l'enseignement supérieur

La Haute Ecole intègre les objectifs généraux de l'enseignement définis par le Conseil de l'Education et de la Formation, compte tenu des spécificités de l'enseignement supérieur.

Elle a pour mission essentielle de former des hommes et des femmes capables d'assumer leur rôle de citoyens responsables au sein de la société avec le souci de leur épanouissement personnel et du bien commun.

A cet effet, la HE Vinci développe chez ses futurs diplômés des compétences et des aptitudes grâce à la transmission de valeurs, de savoirs et de comportements.

Moyens d'ordre pédagogique

- la présence d'enseignants compétents et motivés soucieux, à la fois, de rendre les étudiants acteurs de leur formation et d'être à leur écoute en favorisant les relations enseignants-enseignés ;
- l'organisation de formations dont les objectifs et les programmes d'études tiennent compte des attentes et des besoins de la société et qui accordent une importance significative aux stages, au travail de fin d'études, aux visites d'institutions, d'entreprises, de chantiers, à la recherche personnelle, à la réflexion critique, créatrice et constructive, etc. ;
- la mise en œuvre d'un contrat de formation pour l'étudiant ;
- la consultation des étudiants dans certains aspects de l'organisation de l'année académique, des sessions d'examens, dans la recherche de leurs stages, dans le choix des cours à option, dans la mise en œuvre de voyages d'études, etc. ;
- l'importance de travaux en équipe et du travail personnel, particulièrement pour les stages, les laboratoires, les projets, les séminaires, etc. ;
- la mobilité des étudiants, notamment dans le cadre d'une dynamique européenne et communautaire ;
- la sensibilisation de l'étudiant à son auto-formation et à la nécessité d'une formation continuée tout au long de son existence ;
- la mise à la disposition des étudiants d'un centre de documentation performant et spécifique à chaque formation ;
- la mise à disposition des étudiants de moyens informatiques adéquats ainsi que d'outils pédagogiques accessibles en ligne proposés en renfort des activités d'enseignement organisées dans l'établissement ;
- la mise à jour permanente des enseignements et des équipements en fonction des progrès enregistrés dans les disciplines enseignées.

Moyens d'ordre institutionnel

- la participation des enseignants et des étudiants au sein des instances de la Haute Ecole (Conseil d'administration, Conseils de catégories, Conseils pédagogique et social) et des instituts partenaires (Conseils départementaux) et ce, de manière autonome et responsable ;
- l'existence du Conseil des étudiants chargé notamment de l'organisation des élections pour désigner leurs représentants au sein des instances susdites ;
- la possibilité pour les enseignants d'exercer leur mission et de dispenser leurs enseignements de manière responsable ;
- la prise en compte effective dans les prestations des enseignants d'autres missions que la formation initiale, celle-ci restant leur mission prioritaire ;
- la réalisation d'un travail collectif au sein d'équipes pédagogiques, d'unités d'enseignement, de départements ;
- la présence, en qualité d'enseignants à temps partiel, de personnes engagées dans la vie professionnelle et la possibilité réelle pour les enseignants et les étudiants d'être en contact avec la société par les stages, les séminaires, les travaux de fin d'études, la formation continuée, la recherche, etc. ;
- la possibilité pour les enseignants de s'inscrire partiellement dans la vie professionnelle hors enseignement correspondant à leurs qualifications ;
- la participation des enseignants et des étudiants à l'évaluation de la qualité des formations organisées et des missions assurées par la Haute Ecole.

2. Définition des missions de la Haute Ecole, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions

- La mission principale de la HE Vinci est de dispenser la formation initiale. Par ailleurs, elle peut assurer des missions de formation continuée, de recherche appliquée et de service à la société dans la mesure des moyens humains et financiers dont elle peut disposer.
- La formation initiale vise à ce que l'étudiant s'approprie une formation générale, une capacité d'analyse et de synthèse, un esprit critique, une faculté de communiquer et de travailler en groupe, une autonomie de pensée et d'action et, par voie de conséquence, à développer chez lui les aptitudes lui permettant de s'insérer dans la vie professionnelle et d'y jouer un rôle actif et responsable.
- La formation continuée peut être de spécialisation, d'interface, de recyclage, de réorientation.
- La recherche appliquée permet l'actualisation et l'approfondissement des disciplines enseignées et s'inscrit essentiellement dans les domaines qui correspondent aux orientations d'études de la Haute Ecole. Celle-ci peut faire bénéficier la société de son expertise, notamment au travers d'une collaboration active au développement économique, social et culturel des régions où elle est implantée mais aussi de pays où se posent des problèmes de développement.
- L'articulation entre les missions de la Haute Ecole est assurée par les membres des personnels directeur et enseignant. Les autorités de la Haute Ecole en sont les gestionnaires et veillent à la cohérence de ces missions avec les objectifs généraux de l'enseignement supérieur. Quant aux enseignants, ils peuvent être sollicités pour prendre en charge certaines activités liées aux autres missions que la formation initiale et ce, dans la mesure de leur disponibilité et dans le cadre du statut spécifique à l'enseignement supérieur. La réalisation de ces missions est fonction des moyens disponibles en potentiels humain et scientifique de la HE Vinci ainsi qu'en équipement de ses divers laboratoires.
- Des moyens extérieurs peuvent aider la Haute Ecole à accomplir les missions de formation continuée, de recherche appliquée et de service à la société. Des associations liées aux instituts partenaires peuvent en assurer la gestion, comme c'est actuellement le cas.

La formation continuée, la recherche appliquée et le service à la société doivent être considérés comme des outils mis à la disposition de la formation initiale pour améliorer des compétences, des aptitudes et des savoirs.

3. Définition des spécificités de l'enseignement de type court et/ou de type long dispensé par la Haute Ecole

- Enseignement supérieur de type court (E.S.t.c)
 - L'E.S.t.c. dispense des formations associant étroitement la théorie et la pratique; il s'adresse à des étudiants davantage motivés par l'action concrète que par une démarche essentiellement théorique.
 - Les diplômés exercent des fonctions caractérisées par une autonomie professionnelle justifiée par un savoir et une qualification professionnelle.
 - Il est organisé en un cycle de trois ans au moins, donnant accès à un titre de bachelier, situé au niveau 6 du cadre européen des certifications.
 - Les enseignants sont essentiellement des diplômés universitaires ou de niveau universitaire; la formation pratique professionnelle peut être confiée à des bacheliers possédant un titre pédagogique et une expérience utile et ce, pour rencontrer la spécificité de l'E.S.t.c.
 - La présence de spécialistes du monde professionnel dans les instances académiques, dans l'enseignement, dans les stages concourt à favoriser la coopération entre l'enseignement et le monde de travail.
 - La pédagogie privilégiant une approche particulièrement inductive accorde une large place à l'expérience acquise sur le terrain ; elle vise aussi à développer la transdisciplinarité ainsi que l'analyse de situations professionnelles concrètes et l'esprit critique à cet égard.
 - Les stages en milieu professionnel constituent un élément essentiel des programmes d'études, avec un encadrement assuré par des enseignants spécialisés.
 - Les programmes de cours accordent aussi une place importante à la formation générale et aux références théoriques, celles-ci étant choisies non seulement en fonction des savoir-faire et des savoir-être professionnels auxquels doivent accéder les diplômés de l'E.S.t.c., mais aussi pour les rendre capables d'assimiler les progrès et évolutions de leurs domaines professionnels.

- L'intégration d'activités de recherche dans la formation initiale permet aux enseignants de développer un questionnement et de chercher des réponses nouvelles et adaptées à leur enseignement ; les formations continuées organisées surtout à l'intention de diplômés ayant une expérience professionnelle permettent des rencontres entre enseignants et professionnels engagés dans le métier.
 - Les diplômés de l'E.S.t.c. peuvent accéder à des études de spécialisation au sein de la Haute Ecole et, dans certaines catégories d'enseignement supérieur et sous certaines conditions, aux deuxièmes cycles des études universitaires ou de niveau universitaire dans des orientations correspondantes.
- Enseignement supérieur de type long (E.S.t.l.)
- Il s'agit d'un enseignement de niveau universitaire, ce qui signifie que les grades et les titres sanctionnant les études de premier et de second cycles sont de même niveau que les grades académiques correspondants.
 - L'E.S.t.l. dispense des formations à la fois théoriques, scientifiques et opérationnelles. Il est organisé en deux cycles, le premier d'une durée de trois ans, sanctionné par le titre de bachelier de transition, et le second d'une durée de un ou de deux ans, sanctionné par le titre de master situé au niveau 7 du cadre européen des certifications.
 - Le premier cycle vise à l'acquisition des savoirs et des savoir-faire généraux et au développement d'une capacité d'analyse et de réflexion scientifique et philosophique. Le deuxième cycle dispense des cours plus spécialisés et plus orientés vers des compétences et des savoir-être professionnels, en mettant notamment l'étudiant en situation d'auto-apprentissage.
 - Les formations proposées sont opérationnelles et proches du concret d'une part et conceptuelles et rigoureuses d'autre part.
 - Les études organisées sont marquées par la pluridisciplinarité et par l'importance accordée à la formation générale de niveau universitaire.
 - L'enseignement dans une discipline déterminée est pris en charge par l'unité d'enseignement qui regroupe les professeurs, chargés de cours, chefs de travaux et maîtres-assistants, tous porteurs d'un diplôme universitaire ou de niveau universitaire.
 - La collaboration apportée par des personnalités engagées dans la vie professionnelle en qualité de membres des instances académiques, de chargés de cours, de conseillers pour les travaux de fin d'études, etc., favorise les contacts entre les mondes de l'enseignement et de la profession.
 - Les débouchés sont fort voisins de ceux accessibles aux diplômés de l'université dans les formations correspondantes ; certaines formations sont propres à l'enseignement supérieur de type long et offrent dès lors des débouchés spécifiques à leurs diplômés.
 - Pour l'E.S.t.l., la recherche représente une exigence scientifique liée à son niveau universitaire; par ailleurs, les instituts de type long s'investissent dans des activités de formation continuée. Recherche et formation continuée enrichissent la formation initiale et garantissent que les enseignants maîtrisent des savoirs en perpétuelle évolution.
 - La pédagogie privilégie une approche inductive fondée sur une démarche générant une conceptualisation scientifique à partir d'un environnement concret.
 - Les diplômés peuvent accéder aux études doctorales de l'université dans certaines conditions.

4. Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la Haute Ecole et les moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités

La Haute Ecole Léonard de Vinci, institution libre confessionnelle subventionnée par la Communauté française, propose un projet éducatif et pédagogique inspiré par les valeurs chrétiennes qui tiennent compte de la primauté de la personne.

Elle tend à développer le sens des responsabilités humaines dans le respect de l'esprit chrétien tout en admettant la pluralité des opinions et des tendances.

Pour atteindre ces objectifs, la Haute Ecole s'appuie sur des équipes d'hommes et de femmes qui croient fermement à leur mission et s'y engagent pleinement. A cet effet, les membres des personnels directeur, enseignant, administratif et auxiliaire d'éducation veillent à promouvoir dans leur démarche des valeurs évangéliques qui sont aussi le bien commun de l'humanité, telles que le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, le don de soi, la solidarité responsable, la défense des plus démunis.

La Haute Ecole se veut être une école de vie, une école tournée vers l'avenir, une école ouverte et bien intégrée dans la société.

Elle accueille celles et ceux qui se présentent à elle et leur fait connaître son projet ; sans nécessairement en partager les convictions philosophiques, ils sont invités à respecter les valeurs qui inspirent l'action de l'institut qui les accueille dans le plus grand respect de leur liberté de conscience.

L'adhésion à ces valeurs implique, en particulier, un certain nombre d'obligations :

- le respect de l'autre, quel qu'il soit, et l'acceptation des différences dans le dialogue ;

- le respect du matériel et des locaux ;
- l'acceptation des divers règlements qui permettent une vie sociale harmonieuse et une construction efficace des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ;
- le respect de l'autorité de celles et ceux qui mettent ces règlements en œuvre.

5. Description des moyens mis en œuvre par la Haute Ecole pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec

- Avant que l'étudiant ne s'inscrive dans la Haute Ecole, celle-ci l'informe au mieux sur les exigences de l'enseignement supérieur, les professions, les prérequis, le contrat de formation, l'évaluation. Les instituts regroupés au sein de la Haute Ecole organisent des journées d'information, des "Portes ouvertes", des rencontres avec les enseignants, des propédeutiques visant à aider l'étudiant à s'insérer dans l'enseignement supérieur, des séances à orientation pédagogique pour le sensibiliser aux méthodes d'étude devant conduire à la réussite ; ils mettent à la disposition des futurs étudiants des informations écrites sur les contenus de formation, etc.
- Parmi les autres moyens mis en œuvre par la HE Vinci pour lutter contre l'échec scolaire, on peut citer :
 - le repérage des lacunes en première année qui permet de proposer à l'étudiant des rencontres de remédiation ; celles-ci sont également conseillées à l'étudiant sur base des résultats qu'il obtient lors des évaluations pratiquées au cours de l'année académique ;
 - la volonté de la Haute Ecole de favoriser une relation entre enseignants et étudiants basée sur la disponibilité, l'écoute, la confiance, la capacité d'évolution. L'étudiant est considéré comme acteur de sa formation, tout en recevant l'aide pédagogique nécessaire ;
 - l'esprit d'équipe développé au sein des unités d'enseignement présentes dans la Haute Ecole est aussi de nature à entraîner l'étudiant dans une dynamique de réussite ; il en est de même du concept qualité des formations dispensées et de l'appréciation des diplômes décernés au sein de la profession, qui motivent l'étudiant de manière très concrète ;
 - la prise en compte de l'étudiant comme une personne dans sa globalité ; en particulier, la Haute Ecole veille à l'aider à analyser ses propres difficultés et à acquérir une méthode de travail personnelle, rigoureuse et efficace ;
 - le souhait de la Haute Ecole d'accroître sa collaboration avec les écoles secondaires et avec les Centres PMS pour améliorer l'information donnée sur les études qu'elle organise et pour faciliter l'insertion des étudiants ;
 - la régularité de l'évaluation des acquis de l'étudiant sous forme d'auto-évaluation et, lorsque c'est possible, sous forme de co-évaluation ;
 - l'organisation, en première année d'études, d'interrogations formatives et/ou certificatives ;
 - la possibilité pour l'étudiant en difficulté, spécialement en première année, de rencontrer des enseignants susceptibles d'analyser avec lui les lacunes constatées de manière à lui permettre, s'il répète l'année, de le faire dans les meilleures conditions possibles.
- La Haute Ecole Vinci souhaite assurer une formation pédagogique spécifique à ses jeunes enseignants et à entretenir celle-ci en cours de carrière. De même, elle entend donner à ses enseignants les moyens d'actualiser leur formation dans les domaines liés à leur enseignement.

6. Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante et enseignante avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers

- La mobilité des personnes prend une importance accrue pour les diplômés de l'enseignement supérieur. La Haute Ecole tient donc à favoriser la mobilité de ses enseignants et de ses étudiants.
- Le Collège de direction examine les possibilités de participation à des activités d'enseignement et d'utilisation d'équipements, de bibliothèques, etc., par les étudiants de deux ou plusieurs des instituts partenaires au sein de la Haute Ecole, en étant constamment soucieux du bénéfice que l'étudiant peut en tirer ainsi que du respect de la spécificité des formations et des critères de proximité pédagogique qui doit continuer à caractériser l'enseignement supérieur dispensé hors universités. Cet examen doit permettre de mieux mettre en évidence les compétences et les prérequis nécessaires dans chaque catégorie d'enseignement supérieur.
- La Haute Ecole a créé en son sein une cellule "Mobilité" (G.R.I. = Groupe des Relations Internationales) chargée de promouvoir les actions menées par les divers instituts dans le cadre des programmes de mobilité des étudiants.
- La collaboration de la Haute Ecole avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, notamment universitaires, constitue une des préoccupations de la Haute Ecole, y compris avec des institutions étrangères afin de favoriser les contacts entre professeurs et étudiants de différents pays.

Les cours suivis dans l'institution d'accueil sont pleinement reconnus par les autorités de la Haute Ecole, sur base de conventions bilatérales. Les étudiants peuvent ainsi participer au mode de vie du pays où ils séjournent et en apprécier la culture.

Ils perfectionnent leur connaissance des langues étrangères et développent leur esprit critique au contact de professeurs et de méthodes d'enseignement différents.

- Dans le cadre de la disposition du décret instituant les hautes écoles par laquelle l'étudiant inscrit en première année et qui en fait la demande peut répartir son année d'études sur deux années successives, une formation complémentaire de mise à niveau peut être organisée par catégorie dans un des instituts fédérés de la Haute Ecole.

La mobilité des étudiants est, par ailleurs, favorisée par les passerelles tant internes qu'externes.

7. Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute Ecole et circulation de l'information relative notamment aux décisions des autorités de la Haute Ecole

- La Haute Ecole Vinci considère que la participation des acteurs de la communauté éducative est fondamentale pour la vitalité de cette communauté.
- Outre les initiatives participatives propres à chaque institut, la Haute Ecole se conformera aux dispositions décrétales qui prévoient que des membres du personnel et des étudiants siègent avec voix délibérative au sein de l'organe de gestion de la Haute Ecole ainsi que dans les Conseils pédagogique, social et de catégorie.
L'organe de gestion de la Haute Ecole Léonard de Vinci est constitué par son Conseil d'administration.
- Les enseignants et les étudiants appelés à siéger avec voix délibérative au sein des instances de décision ou d'avis prévues par le décret créant les hautes écoles sont élus par leurs pairs.
Les enseignants sont désignés pour un mandat de 5 ans, renouvelable; les étudiants le sont pour un mandat d'un an, renouvelable.
- Les élections des étudiants sont organisées par le Conseil des étudiants. Ce conseil est composé d'étudiants élus chaque année par et parmi l'ensemble des étudiants de la Haute Ecole, avec, au moins, un représentant de chacun des départements présents dans la Haute Ecole.
Les étudiants membres de l'organe de gestion de la HE Vinci sont choisis au sein du Conseil des étudiants, à raison d'un étudiant par institut partenaire.
- Le Conseil des étudiants de la Haute Ecole veille à assurer sa représentativité institutionnelle en étant à l'écoute des étudiants pour relayer leurs attentes et en assurant la circulation de l'information entre les autorités de la Haute Ecole et les étudiants.
Pour assurer cette double mission, des moyens sont mis à la disposition du Conseil des étudiants, notamment par l'octroi d'une partie des subsides sociaux alloués à la Haute Ecole par le Gouvernement de la Communauté française.
Le Conseil des étudiants est consulté annuellement pour l'établissement du budget du Conseil social de la Haute Ecole.
- L'importance de la communication au sein de la HE Vinci, de la catégorie, de l'institut, du département est telle qu'un groupe de travail "Communication" examine les modes et modalités à mettre en œuvre pour réaliser l'information nécessaire.
- La communication aux membres du personnel s'effectue par la diffusion de bulletins d'informations, l'affichage à des valves spécifiques, les séances d'information, les moyens électroniques, etc.
- L'information à donner aux étudiants doit se faire en particulier par le Conseil des étudiants de la Haute Ecole.
- Il est tout aussi important que le transfert des informations émanant de la base vers les autorités de la Haute Ecole soit effectif et rapide.

8. Description des moyens mis en œuvre pour intégrer la Haute Ecole dans son environnement social, économique et culturel

- L'enseignement supérieur doit préparer les diplômés à s'insérer dans la vie sociale par l'exercice d'une profession.

Pour une haute école orientée vers la vie socio-professionnelle, l'appel à des fonctions accessoires constitue une nécessité pédagogique. Des personnes compétentes dans l'exercice d'un métier apportent ainsi le bénéfice de leur expérience professionnelle.

Par ailleurs, la Haute Ecole peut compter sur la présence dans ses instances de personnalités engagées dans le monde socio-professionnel ou à l'université.

- Le monde professionnel est par ailleurs étroitement associé à la guidance des stagiaires, à l'encadrement des travaux de fin d'études et des séminaires ainsi qu'à l'évaluation des examens de fin d'études. En particulier, les diplômés des instituts partenaires apportent à la Haute Ecole une aide précieuse dans ces domaines.

Il peut ainsi évaluer le niveau de l'enseignement et son adéquation à l'évolution des sciences, des techniques, etc. et aider la Haute Ecole dans son auto-évaluation de la qualité.

De plus, il apporte sa collaboration lors de séminaires, colloques, journées d'études, conférences, etc.; il constitue un partenaire privilégié pour la délivrance du D.E.S.S.

- Les enseignants peuvent, de leur côté, offrir au monde professionnel un potentiel humain et scientifique de valeur ainsi que l'équipement de leurs laboratoires pour réaliser des activités de formation continuée et de recherche appliquée.

La Haute Ecole encourage sans réserve les contacts entre ses enseignants et le monde professionnel.

9. Définition des modalités de mise en œuvre du contrôle de la qualité au sein de la Haute Ecole

- L'évaluation de la qualité de l'enseignement dispensé est une fonction indispensable pour les institutions, spécialement sous forme d'une auto-évaluation.

Les instituts partenaires au sein de la Haute Ecole réalisent déjà cette évaluation, souvent avec l'aide des personnalités extérieures au milieu de l'enseignement et notamment avec des personnes qui engagent nos diplômés.

Parmi les moyens utilisés pour cette auto-évaluation, on peut citer :

- la collaboration entre les enseignants et les personnes engagées dans la vie active, lors des stages, des séminaires, des travaux de fin d'études, etc. ;
- l'appréciation donnée sur les formations dispensées, à l'occasion des examens de fin d'études ;
- l'évaluation des enseignements par les étudiants portant sur la qualité des cours tant sur leur contenu que sur les qualités pédagogiques de l'enseignant ;
- les contrôles et les évaluations des acquis des étudiants donnant aux enseignants un regard sur l'enseignement dispensé ;
- l'intégration entre la théorie et la pratique assurant aux enseignants une information quant à la compréhension de la matière par l'étudiant ;
- la confrontation régulière des programmes d'études, des méthodes d'enseignement, des systèmes d'évaluation, etc., avec les objectifs généraux et spécifiques définis par la Haute Ecole pour chaque catégorie d'enseignement ;
- le travail des groupes de réflexion à l'occasion des modifications des programmes d'études dans le but de les actualiser ;
- l'implication des enseignants dans la recherche appliquée et la formation continuée ;
- la réflexion collective au sein des instances.

- A côté de cette auto-évaluation de type pédagogique, la Haute Ecole doit rédiger périodiquement un rapport d'activités répondant aux indications du Gouvernement de la Communauté française.

- La présence de représentants des milieux socio-professionnels et des employeurs dans les instances de la Haute Ecole Vinci et dans celles des instituts partenaires constitue une garantie d'exigence quant à la qualité des formations initiales dispensées.

- L'évaluation des résultats de la formation des étudiants fait partie intégrante de l'acte de formation et constitue un outil d'aide pédagogique.

- A l'instigation des autorités européennes et sous le contrôle de l'AEQES (Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur) de la Communauté française de Belgique, les différentes filières d'enseignement sont évaluées en profondeur à tour de rôle. Les autorités de la Haute Ecole mettent en œuvre les moyens jugés nécessaires à cette démarche. Elles invitent toute la communauté éducative à y participer activement et positivement.

- La Haute Ecole désigne, au sein de son personnel, un « coordinateur Qualité » ainsi qu'une équipe de responsables attachés aux différents instituts mais travaillant en collaboration entre eux. Leur rôle est essentiellement de susciter et de coordonner des attitudes et des actions concrètes visant la qualité.

10. Description des moyens mis en œuvre par la Haute Ecole pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'une catégorie d'enseignement ou entre les catégories d'enseignement dispensé par la Haute Ecole

- L'interdisciplinarité, complexe à réaliser, peut être atteinte au sein d'un institut ou au sein d'une catégorie d'enseignement supérieur présente dans plusieurs instituts de la Haute Ecole par :
 - l'organisation d'activités de synthèse (projets, bureaux d'études, séminaires, etc.) prises en charge par des enseignants de disciplines différentes ;
 - la réalisation de travaux de fin d'études pouvant intégrer deux ou plusieurs disciplines.
- La création, au sein de la Haute Ecole, des Conseils de catégorie permet d'évaluer les possibilités pour instaurer ou accroître l'interdisciplinarité au sein des formations organisées dans une même catégorie. De même, il revient au Conseil pédagogique de la Haute Ecole de rechercher des synergies favorisant cette interdisciplinarité entre les diverses catégories d'enseignement dispensé au sein de la HE Vinci. On peut ainsi :
 - mettre à la disposition des enseignants un document reprenant les programmes d'études ainsi que les objectifs et les contenus des enseignements dispensés ;
 - permettre à des étudiants inscrits dans des catégories différentes de travailler ensemble dans l'élaboration de leur travail de fin d'études ;
 - permettre à des enseignants, à des étudiants et à des personnes extérieures à la Haute Ecole de présenter et de confronter leurs approches différentes d'une même réalité ;
 - organiser certains aspects d'une formation sous forme de modules visant à développer des compétences interdisciplinaires ;
 - encourager des enseignants à développer des recherches-actions dans un contexte interdisciplinaire ;
 - demander à des enseignants d'autres catégories d'intervenir comme experts dans des cours ou séminaires ou en soutien pour des travaux de fin d'études ;
 - organiser des journées d'études où sont abordés des thèmes visant à mieux intégrer les enseignements et les recherches de la Haute Ecole ;
 - développer l'instrument de travail interdisciplinaire qu'est la documentation ;
- Par ailleurs, l'organisation du D.E.S.S. constitue aussi une approche de l'interdisciplinarité.